

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

RAPPORT

DE LA COMMISSION

DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME

SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES

PENDANT L'ANNÉE 1882

PAR

M. ERNEST DESJARDINS

Lu dans les séances des 1^{er} et 8 décembre 1882.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXXII

7

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

RAPPORT

DE LA COMMISSION

DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME

SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES

PENDANT L'ANNÉE 1882

PAR

M. ERNEST DESJARDINS

Lu dans les séances des 1^{er} et 8 décembre 1882.

MESSIEURS,

Pendant cette année (1881-1882), l'École d'Athènes a compté six membres ; mais ce nombre s'est trouvé réduit à cinq (1), à partir du 10 septembre dernier, par suite de la perte cruelle qu'elle a faite en la personne de M. Bilco, tombé, en Thessalie, victime de son zèle et de son amour

(1) Aujourd'hui réduit à quatre, par la mort de M. Veyries, le 5 décembre : voyez la note qui termine ce rapport.

pour la science ; car l'ardeur qu'il a mise à nous satisfaire lui a fait négliger, pendant les plus mauvais jours du mois d'août, des précautions essentielles. Il avait tenu à nous envoyer les preuves d'un travail des plus sérieux ; aussi avons-nous reçu de lui deux mémoires dont nous parlerons en leur rang.

Deux membres de troisième année nous ont remis, l'un, M. Salomon REINACH, deux notices, et M. Marcel DUBOIS, le mémoire sur la *Ligue Étolienne*, que l'état de sa santé ne lui avait pas permis de terminer en 1881.

On peut considérer le mémoire de M. Dubois comme la contre-partie de son travail de première année sur la *Ligue Achéenne*, très favorablement apprécié dans le rapport de 1880.

Ce second mémoire, fait avec soin, composé avec méthode et écrit avec clarté, se divise en quatre parties : l'auteur étudie successivement la ligue étolienne : 1° vers 367, avant Alexandre ; 2° de 334 à 323, surtout à la mort d'Alexandre ; 3° en 220, vers l'avènement de Philippe III et la bataille de Sellasie (222) ; 4° enfin après la bataille de Cynoscéphale (197) et au moment de la bataille de Magnésie (189). Le but que M. Marcel Dubois s'est proposé est surtout de montrer comment la formation, le développement et la décadence de la ligue étolienne se rattachent à l'histoire générale de la Grèce. Une excellente carte, œuvre originale, précieuse pour l'intelligence de cette époque, accompagne ce mémoire et donne une idée très exacte de l'extension et des ramifications de la ligue dans toute la Grèce.

M. Marcel Dubois n'a négligé aucune source essentielle

de documents et a fait un usage légitime et discret à la fois des travaux antérieurs de MM. Fustel de Coulanges, Bazin et Petit de Julleville; mais il n'a pas eu à citer les monnaies de la ligue étolienne, qui ne présentent nul intérêt et ne renferment aucun renseignement historique ou géographique, la mention ΑΙΤΩΛΩΝ étant la seule qui y figure. Il n'en était pas de même pour la numismatique de la ligue achéenne, dont l'auteur ne s'était pas occupé non plus, dans son précédent mémoire, pour une raison opposée, cette étude ayant donné lieu à des ouvrages anglais spéciaux, comme celui de M. Leicester Waren.

On peut adresser à M. Marcel Dubois quelques observations de détail : l'auteur aurait pu rappeler (p. 74), par exemple, que le patriotisme panhellénique était entretenu par les panégyries d'Olympie et par les autres jeux solennels.

On pourrait lui signaler aussi les particularités renfermées dans celle de ses inscriptions qui porte le numéro VI, touchant les Νομογραφίαι périodiques, et la protection accordée par les Étoliens aux artistes dionysiaques.

Si M. Marcel Dubois ne s'est pas arrêté aux termes qui pouvaient donner lieu de parler d'un dialecte étolien, c'est apparemment que, traitant un sujet exclusivement historique, il n'a pas jugé nécessaire de s'occuper d'un point plus à sa place dans une thèse de philologie; il devait, en passant, noter du moins les formes dialectales que renferme le numéro VII de ses inscriptions. Mais, sans s'écarter du domaine purement historique, on peut se demander si la formule initiale de ce même document suffit à prouver que Messène fit partie de la ligue étolienne; l'usage d'em-

prunter à une ville étrangère des *διαλυταί* ou « compositeurs amiables » étant très répandu chez les Grecs, en dehors de tout règlement fédéral. L'auteur a parfaitement raison, au contraire, de s'appuyer sur le document numéro VIII, dans lequel on voit les Étoliens prendre un rôle tout à fait impératif.

En général, on ne craint pas de s'égarer quand on prend pour guide Polybe; cependant ne faut-il pas se tenir en garde parfois contre la sévérité de ce grand historien à l'égard des Étoliens? Parmi les documents épigraphiques, si intéressants, que M. Marcel Dubois a joints à son travail, les numéros I et IX ne fournissent-ils pas des témoignages, sinon en leur faveur, du moins à leur décharge? nous voyons, en effet, dans le numéro I, que Τὸ Κοινὸν τῶν Αἰτωλῶν fonde un Ἀγὼν μουσικός, et semble ainsi rivaliser de zèle avec les autres Grecs pour les exercices de l'esprit. Le numéro II prouverait même quelque chose de plus; le décret des habitants de Chios n'est-il pas explicite sur la piété des Étoliens et leur étroite alliance avec les autres Hellènes?

Enfin, en se plaçant au point de vue du droit public, n'y aurait-il pas, dans le document numéro III, des traits à relever touchant la constitution intérieure de la ligue?

Malgré ces quelques *desiderata*, auxquels il sera facile de satisfaire, le travail de M. Marcel Dubois est un bon chapitre, qui comblera utilement, grâce surtout à son excellente méthode et à sa carte lumineuse, une lacune dans l'histoire des derniers temps de la Grèce indépendante.

M. Marcel Dubois, pendant les trois années de son

séjour en Grèce, a fourni une collaboration très active au *Bulletin de correspondance hellénique* (1).

Pendant le séjour qu'il a fait à Constantinople, M. Salomon REINACH a entrepris un travail très utile : c'est le *Catalogue* des six cents pièces environ dont se compose le musée impérial, jadis à Sainte-Irène, aujourd'hui dans l'édifice connu sous le nom de *Tehinili-Kiosk* (kiosque des faïences). C'est le complément d'une notice sommaire que M. Albert Dumont, alors pensionnaire de l'École, avait donnée, en 1868, dans la *Revue archéologique* (2). Ce musée s'est d'ailleurs beaucoup accru depuis une douzaine d'années.

La rédaction du catalogue d'un musée non encore décrit rend toujours un grand service à la science. De plus, il n'y a pas de plus utile exercice pour un jeune archéologue : c'est en maniant les objets eux-mêmes et en les décrivant minutieusement que l'on acquiert ce tact et cette délicate perception des nuances qui font le connaisseur. Aussi est-ce avec raison que M. Dumont, comme directeur de l'École, avait engagé les membres à dresser les catalogues des collections d'Athènes. Par ses conseils, MM. Collignon et Martha avaient rédigé leurs excellents catalogues de vases

(1) En décembre 1880, n° VIII, *Sur les Inscriptions de DYMÆE*. — En janvier et en février 1881, n°s I et II, deux articles sur les *Antiquités de Mylasa*, avec M. Am. Hauvette-Besnault; — en mars, *id.*, n° III, *Inscriptions de Carie*, avec le même; — en avril et mai, *id.*, n°s IV et V, *Inscriptions sur l'île de Cos*, avec le même; — en juin, *id.*, n° VI, *Inscriptions de Tralles*, avec le même; — en juillet et décembre, *id.*, n°s VII-VIII, *Décret de la ville d'Iasos au IV^e siècle*, avec le même; — *Un médecin de l'empereur Claude*, *ibid.*, seul; en janvier, février, mars 1882, n°s I-III, *Inscriptions archaïques d'Amorgos*; — avril, *id.*, n° IV, *Décret inédit de l'île de Cos*.

(2) Nouvelle série, t. XVIII, p. 236.

peints et de terres cuites (1). Nous ne saurions qu'approuver M. Reinach d'être revenu à un genre d'étude auquel, depuis quelques années, les membres de l'École n'avaient plus trouvé l'occasion de se livrer. Il nous a donné son travail en deux « états » : 1° le manuscrit complet d'un catalogue sommaire imprimé aux frais du gouvernement turc et destiné aux visiteurs du musée ; 2° la première partie d'un autre catalogue descriptif, beaucoup plus développé, avec renvoi aux publications antérieures. L'auteur se réserve de l'achever et de l'éditer pour son propre compte : il promet d'être un ouvrage des plus intéressants ; grâce à la vaste lecture de M. Reinach, ce travail sera précieux pour l'archéologie. Il a eu l'excellente idée de former des séries et de placer, en tête de chacune d'elles, quelques notions exactes et précises qui en marquent les caractères et en font ressortir l'importance.

Nous signalerons en particulier les remarques qui précèdent le groupe des stèles, des banquets funéraires, des cavaliers thraces, des antiquités chypriotes, etc.

M. Salomon Reinach a donc, on le voit, bien employé son séjour à Constantinople ; mais là ne se sont pas bornés ses travaux pendant sa dernière année d'école.

Il a consacré un petit mémoire, très instructif, aux terres cuites de Smyrne qu'il a eu l'occasion d'étudier dans la collection de M. Lawson, formée sur place. C'est comme

(1) Le travail de M. Maxime Collignon a formé le 3^e fascicule de la Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes, 220 p. et vi pl. ; celui de M. Jules Martha forme le 16^e fascicule du même recueil, 233 p. et viii pl.

un appendice au travail original, si important, qu'il nous a adressé, l'an dernier, à la suite des fouilles entreprises et dirigées par M. Pottier et par lui, dans les anciennes nécropoles de Myrina et de Cymé (1). Après une introduction, riche en renseignements utiles sur les diverses fabriques de l'Asie Mineure et sur les fausses indications répandues à dessein par les marchands d'antiquités du pays, il nous apprend que les terres cuites de Smyrne, recueillies près de la ville, sur la colline du *Pagus*, se rencontrent, pour la plupart, à l'état de fragments « mêlés à de la terre et à des débris de tout genre », et il attribue ces amas à l'industrie, très ancienne, selon lui, des violeurs de sépultures.

M. Reinach décrit ensuite, avec beaucoup d'attention, les caractères de fabrique qui permettent de reconnaître les terres cuites de Smyrne. Les fragments qui appartiennent aux statuettes de plus grandes dimensions sont ordinairement d'un très bon style, d'un modelé plus savant, qui annonce même une sérieuse connaissance de l'anatomie. Sous ce dernier rapport, ils paraissent même supérieurs aux productions de toutes les autres fabriques anciennes. Au lieu de se borner à représenter ces types indéterminés de femmes et d'enfants qui dominent dans les autres nécropoles grecques, ils offrent des exemples remarquables de figures empruntées au cycle des grands dieux : Jupiter, Minerve, Apollon ; mais la représentation favorite des auteurs de ces statues est celle d'Hercule.

(1) Voy. les *Bulletins de correspondance hellénique*, iv (avril), v et vi (mai, juin) et vii (juillet 1882), 8 planches.

Cette partie du mémoire s'appuie sur un catalogue qui comprend soixante-deux pièces.

Considérées dans leur ensemble et d'une vue plus générale, les fragments du *Pagus* de Smyrne procèdent, selon M. Reinach, de l'école de Lysippe, dont il définit parfaitement les caractères. Ce qu'il relève surtout dans ces terres cuites, c'est qu'elles se rapprochent des créations attribuées au maître et qu'elles fournissent des indications précieuses sur son œuvre. Il pense, non sans vraisemblance, que plusieurs de ces fragments peuvent remonter à une époque voisine de celle où il florissait, au temps même où Smyrne fut rebâtie par Antigone sur son nouvel emplacement.

Une dernière observation, qui s'applique, en général, aux fabriques de l'Asie Mineure, mais dont la vérité apparaît à Smyrne avec plus d'évidence que partout ailleurs, c'est que les coroplastes sont ici beaucoup moins indépendants des œuvres de la grande sculpture que dans les anciennes fabriques de la Grèce propre. « L'industrie des coroplastes de Tanagre, dit très justement M. Reinach, vit modestement à côté de l'art des sculpteurs contemporains, sans en subir l'influence et sans lui faire d'emprunts directs », et il ajoute, avec non moins de justesse : « L'art du coroplaste de Smyrne rivalise avec la sculpture, et, pour compléter l'illusion, il couvre ses figures d'une couche de dorure, qui lui donne l'apparence de petits bronzes et en fait comme les bronzes du pauvre. »

Pendant les deux dernières années de son séjour en Grèce et en Orient, M. Salomon Reinach a tourné vers les études archéologiques proprement dites sa vive et intelli-

gente curiosité. Il a relevé, étudié, souvent même recueilli les monuments antiques qu'il a rencontrés dans ses voyages. Les nombreux articles qu'il a publiés dans le *Bulletin de correspondance hellénique* témoignent aussi de son activité scientifique (1). Pour les fouilles de Myrina, entreprises et menées à bien par M. Pottier et par lui, elles ont été l'objet de trois articles signés des noms de ces deux membres. On sait que les figurines qui en proviennent ont été, pour la plupart, sauvées et qu'elles se trouvent en sûreté à Athènes. Qu'il nous soit permis d'exprimer, pour la troisième fois, le vœu que les mesures nécessaires soient prises, de concert avec le directeur de l'École, afin d'assurer le transfert en France de cette précieuse collection.

Comme envoi de seconde année, l'Académie a reçu, de M. CLERC, un volumineux mémoire, très sérieusement étudié et qui atteste des recherches considérables. Il a pour titre : *les Représentations de l'histoire de Thésée sur les vases peints*.

Les vases qu'il a étudiés sont au nombre de 250 environ. Il les a décrits avec beaucoup de soin et en grand détail, mais en s'abstenant, autant que possible, de tirer, des monuments qui font l'objet de son travail, des conclusions générales. Il pense que, pour tirer des conclusions de cette sorte, il est prudent d'attendre qu'on ait étudié, de

(1) *Inscription relative aux Clérouques de Lemnos*; — *Inscriptions de Maronée*; — *Une tête de marbre du musée du Louvre*, achetée par lui à Cos (photographie); — *Une cuiller en argent du Musée de Smyrne*; — *Une tête d'Artemis en marbre du musée de Smyrne*; — *Une forteresse à Nimroud-Kalessi*; — *la Reconstruction des murs de Cavalla d'après une inscription byzantine*; — *Inscription archaïque de Thasos*.

la même manière, les monuments d'autres genres qui ont trait aux mêmes mythes. On ne peut lui savoir mauvais gré de cette réserve.

M. Clerc s'en est pourtant départi pour chercher à expliquer l'anneau qu'on voit à la jambe du héros athénien sur deux beaux et grands vases, appartenant, l'un à la Bibliothèque Nationale, l'autre au Musée du Louvre, et qui ont été publiés, le premier par le duc de Luynes, le second par M. le baron de Witte. Mais l'explication que M. Clerc propose et qui consiste à voir dans cet anneau un équivalent de la bague que Thésée rapporta du fond de la mer où on l'avait jetée, pour prouver qu'il était bien le fils de Neptune, ne sera probablement pas accueillie sans difficulté par les archéologues. C'est là une bien légère critique pour un travail aussi consciencieux, d'une telle étendue et qui représente un dépouillement des plus précieux, mais qui appelle un complément, comme l'auteur semble nous le promettre lui-même. Quand il aura étudié les autres monuments relatifs à l'histoire de Thésée, sculptures, bas-reliefs, etc., documents de tous genres qui lui restent à dépouiller après les vases peints, il donnera ses conclusions et il nous sera permis alors de juger l'ensemble de son œuvre et d'en apprécier toute l'utilité.

L'autre membre de seconde année, le jeune **BILCO**, dont la mort prématurée laisse tant de regrets à l'École, et j'ajouterai à l'Académie, où il comptait d'anciens maîtres, avait bien employé son temps pendant la campagne de 1881-82, qui devait se terminer d'une manière si funeste. On se rappelle qu'il avait envoyé, comme travail de pre-

mière année, un mémoire substantiel sur *les jeux publics en Grèce*, travail qui a été apprécié dans le précédent rapport. Un des deux envois de cette année semble être plutôt un chapitre ou mieux un appendice à cette première étude; il est intitulé *les Jeux célébrés en l'honneur des Empereurs*. Sans doute, l'auteur aurait dû indiquer qu'il n'avait en vue que le monde grec; mais, en rapprochant les deux titres de ses mémoires, on comprend qu'il se proposait de faire une étude d'ensemble sur les jeux de la Grèce et du monde grec. Considéré comme un chapitre de l'ouvrage qu'il projetait, son mémoire de cette année sera mieux compris, que si l'on voulait y voir une étude indépendante et isolée. La lecture de M. Bilco était considérable; à l'École normale déjà, il était considéré par ses maîtres et par ses camarades comme un de ceux qui avaient étudié le plus à fond l'histoire du théâtre, tant ancien que moderne. Les jeux de la Grèce semblaient se rattacher à ses études de prédilection; aussi avait-il préparé avec amour l'ouvrage qu'il méditait et ne s'était-il épargné aucune recherche pour en réunir les éléments. L'érudition qu'il a déployée dans les notes qui accompagnent ce travail en sont un témoignage. Il a presque tout vu, tout connu sur la question et l'on comprend d'abord que c'est le fragment détaché d'un grand ouvrage, car il n'a pas pris le temps d'en bien arrêter la composition ni d'en polir le style.

Les jeux célébrés en l'honneur des empereurs romains dans le monde grec ne pouvaient fournir en effet la matière d'un mémoire spécial. Il n'eût pas été suffisamment justifié, car l'auteur s'applique lui-même à démontrer

que, bien avant l'époque impériale, les jeux publics étaient donnés, le plus souvent, en l'honneur des héros et des grands personnages, comme Miltiadès, fils de Cypsélos, dans la Chersonèse de Thrace, Brasidas à Amphipolis, Philopœmen à Mégalopolis, et, que non seulement ces jeux étaient célébrés après la mort de ces personnages, mais pendant leur vie, comme les *Λυσάνδρεια*, les *Πτολεμαῖα*, les *Σελεύχεια*, etc. On se demande dès lors quels caractères particuliers présentent les jeux célébrés en l'honneur des empereurs. On pourrait s'attendre à rencontrer une idée religieuse attachée à la personne des empereurs de Rome dans ces solennités; il n'en est rien. La divinité de l'empereur, vivant, comme maître du monde, associée à la divinité de la ville de Rome : *Romæ et Augusto*, culte établi dans toutes les provinces; ou bien celui qu'on rendait, dans le collège des *Sodales Augustales*, aux empereurs morts et « divinisés », *divi*, n'avait aucun rapport avec les jeux publics, car il n'y était nullement question du caractère religieux d'Auguste vivant ou d'Auguste mort. M. Bilco ne s'y trompe pas d'ailleurs : « Les jeux, dit-il, n'étaient qu'un honneur et non une forme religieuse avec une liturgie et l'établissement des jeux impériaux fut une simple affaire de plaisir et de mode. » Rien ne permet donc de saisir une différence entre ce qui se faisait sous l'Empire et ce qui s'était fait auparavant; c'est même avec une grande justesse que l'auteur rapproche les *Βασιλεια*, jeux célébrés en l'honneur des Rois, successeurs d'Alexandre, des *Αυτοκρατόρια* de la période impériale romaine. C'est donc comme chapitre faisant suite à l'histoire des jeux publics du monde grec, que le travail

doit être compris et accepté. Avec quelques retouches, ou même quelques suppressions, principalement en ce qui regarde le culte de Rome et d'Auguste et le culte des *divi*, dont il est d'ailleurs inutile de parler, il peut figurer avec honneur dans le recueil auquel il semble destiné.

M. Bilco était rentré tout à fait dans ses études favorites en écrivant cet autre mémoire, auquel il n'était nullement obligé et que son zèle excessif, et regrettable dans un sens, lui a fait entreprendre et achever avant le mois d'août : il a pour titre *Sur la décadence du théâtre grec*, titre qui n'est qu'en partie justifié par un travail incomplet sur certains points et qui porte la trace d'une rédaction et même d'une composition un peu hâtives. L'auteur l'a senti lui-même.

Malgré l'insuffisance des documents sur ce sujet, il y avait plus à dire qu'il ne l'a fait sur les caractères de la tragédie, du drame satyrique et de la comédie aux divers âges de la décadence. On peut s'étonner qu'à propos de la tragédie historique, M. Bilco ait omis le *Mausole* de Théodecte, et qu'en parlant du drame satyrique, il néglige de mentionner ce drame d'*Agen*, attribué à Alexandre, et qui devait être une des pièces les plus curieuses de l'affaire d'Harpale.

En réalité, le petit mémoire de M. Bilco est surtout une étude sur les conditions extérieures des représentations dramatiques depuis le milieu du IV^e siècle avant notre ère, faite avec les documents épigraphiques. Dans ces limites, son travail se lit avec intérêt. Il y a déployé des mérites de sagacité ingénieuse et il a réussi à éclairer quelques points de l'histoire du théâtre grec.

Des trois chapitres composant ce mémoire, le premier, le théâtre d'Athènes jusqu'au milieu du II^e siècle avant notre ère, est fait, en grande partie, à l'aide de la publication épigraphique de M. Köhler (1). M. Bilco constate, après le savant allemand, la révolution accomplie dans la chorégie entre les années 320 et 307. Peut-être aurait-il pu insister sur la fonction nouvelle de l'agonothète dans les concours musicaux. Il donne ensuite un commentaire court, mais juste, sur l'importante inscription qui renferme les didascalies des trois années 341-40-39 et fournit de curieux renseignements sur les représentations des drames satyriques et des tragédies.

La partie la plus personnelle de tout le mémoire est le commentaire ingénieux et approfondi que M. Bilco donne de didascalies très mutilées publiées par Boeckh d'après Fourmont; mais il nous paraît trop affirmatif sur quelques points, comme en ce qui regarde la disparition du drame satyrique pendant les années 318-316. Si son argumentation n'est pas toujours d'une rigueur absolue, il faut lui savoir gré d'un effort d'esprit qui lui a permis de tirer beaucoup d'un monument très incomplet et de faire ici vraiment œuvre d'épigraphiste.

L'examen, plus facile, des didascalies, assez nombreuses, que l'on possède sur la comédie, a fourni à M. Bilco une confirmation intéressante d'un fait déjà connu, à savoir : la vitalité et la variété de la comédie, se renouvelant par la vie réelle et par les mœurs, tandis que la tragédie s'épuise

(1) *Documente zur Geschichte des Athenes Theaters*, Mitheil. des deutsch. Inst. in Ath. t. III.

dans le cercle des sujets où elle est presque fatalement renfermée.

Les deux autres chapitres valent surtout comme compléments partiels de la thèse latine de M. Foucart, *De collegiis scenicarum artificum*, et de la publication de M. Lüders, *Die Dionysische Spieler*.

Nous remarquons la méthode et le soin avec lesquels sont relevés, dans les différents recueils épigraphiques, ramenés, autant que possible, à leur date et expliqués, les détails qui se rapportent aux représentations dramatiques, avec ou sans concours, et cela dans beaucoup de villes et à de nombreuses fêtes, autres que celles de Bacchus. Pour ce qui regarde l'ordre des représentations, les reprises de pièces anciennes, l'importance des acteurs, l'attribution et la nature des récompenses, M. Bilco nous fournit des renseignements pleins d'intérêt. Il insiste, après M. Foucart, sur la passion des habitants d'Aphrodisias de Carie pour les représentations dramatiques, dont on voit le témoignage dans le recueil de Le Bas et Waddington. Le fait général qui ressort de tout cela, c'est le goût croissant des Grecs pour le théâtre, même aux époques de décadence, et son extension sur une grande partie du monde ancien, depuis Nîmes jusqu'à Ancyre, jusqu'en Bithynie et même jusqu'en Arménie; quant à sa durée, elle se prolonge jusqu'après le triomphe du christianisme.

Un appendice où sont rangés, par pays, tous les lieux pour lesquels sont mentionnées des représentations scéniques, des célébrations de Dionysies, en un mot l'existence d'un théâtre, met sous nos yeux les preuves de cet immense développement.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* nous apporte aussi le témoignage de l'activité de M. Bilco (1).

Les deux membres de première année nous ont envoyé chacun un mémoire. Ils sont dignes d'éloges, tous deux, pour des mérites divers.

Le mémoire de M. VEYRIES est très sérieux et très bien conduit, sous ce titre : *les Figures criophores dans l'art grec, dans l'art romain et dans l'art chrétien*.

Aux figures qui sont représentées portant un bélier, le plus souvent sur les épaules, l'auteur a joint, avec raison, celles qu'il appelle *aegophores*, *moschophores*, portant quelque autre animal appartenant de même aux troupeaux. Cette monographie pourrait paraître un peu restreinte, n'était la relation qu'on a cherché depuis longtemps à établir entre les représentations païennes, dont la plus célèbre était l'*Hermès Criophoros* de Calamis et les images chrétiennes, bien connues, du *Bon Pasteur*. C'est précisément ce rapport si curieux et si important pour la transmission des traditions et des types de l'art, que l'auteur s'est proposé de soumettre à une étude nouvelle et plus minutieuse, en s'appuyant sur une description raisonnée de toutes les figures qui se rattachent à ces sortes de représentations. Il en dresse un catalogue qu'il divise en deux parties : époque grecque, époque romaine.

Quant aux types chrétiens, ils sont si connus, si nettement constitués dans leur forme traditionnelle, ils sont

(1) Il a donné, dans le n° I-III de janvier, février et mars 1881, un article intitulé : *Lettres du roi Philippe aux habitants d'Abw.*

répétés par un si grand nombre de reproductions, que M. Veyries a pu se dispenser, sans inconvénient, d'en refaire l'énumération et la description détaillée. Pour les deux séries antiques, dont la distinction, souvent difficile, parfois même impossible à établir, l'entraîne à quelques classements un peu arbitraires, il range successivement dans des catégories à part les différentes natures de représentations : d'abord les figures dont l'existence ne nous est connue que par les témoignages écrits des anciens ; puis, parmi celles qui ont été retrouvées, 1° les marbres, 2° les bronzes, 3° les terres cuites, 4° les peintures de vases, et 5° les monnaies ; enfin, à l'époque romaine, les pierres gravées, les sarcophages et les peintures murales. Ces subdivisions reposent sur une appréciation très juste des conditions, souvent dissemblables, dans lesquelles se produisent les différentes sortes d'œuvres d'art.

Les observations et les conclusions personnelles de l'auteur sont contenues dans cinq chapitres qui suivent les divisions de son catalogue. Il examine successivement la date et la filiation des principales figures criophores grecques ; la symbolique, le style et la technique des mêmes figures, avec les différents types criophores, à l'époque gréco-romaine, et, pour terminer, le type du Bon Pasteur tel qu'il a été conçu par l'art chrétien.

Grâce à la méthode qu'il a suivie, M. Veyries arrive facilement à montrer que le type des figures criophores est antérieur à l'Hermès de Calamis et que cet habile sculpteur n'a fait, en somme, que perfectionner une image déjà traditionnelle. L'origine de la représentation remonte

même à l'art oriental, comme le prouvent quelques exemples tirés des bronzes phénico-sardes et des terres cuites chypriotes, exemples qu'il aurait peut-être mieux valu grouper tout d'abord dans une série spéciale. Pour les Orientaux, ce sujet avait un caractère religieux, mais nullement mythologique : c'était une forme de l'offrande, représentant le sacrificateur portant la victime qui doit être immolée à une divinité. M. Veyries incline à croire qu'il en est de même des plus anciennes figures grecques. Ici son affirmation est trop absolue. Il est vraisemblable que longtemps avant les sculpteurs Onatas et Calamis, on avait commencé à se servir du même type pour représenter l'image des dieux pasteurs comme Hermès et Apollon. Cette transformation est trop conforme à l'esprit des Grecs, naturellement portés aux interprétations mythiques et légendaires, pour n'avoir pas été presque contemporaine de la transmission du type oriental. Pour ménager la transition entre les deux idées, l'auteur aurait pu au moins discuter l'opinion d'après laquelle la très ancienne statue moschophore, trouvée dans l'acropole d'Athènes, serait en réalité une figure taurophore, un ex-voto mentionné par Pausanias, un Thésée portant le taureau de Marathon, à la fois comme un trophée héroïque et comme une victime destinée à être immolée sur l'autel d'Athènè.

De toute manière, il est certain que, vers la grande époque de la sculpture grecque, les figures criophores étaient consacrées dans les temples comme représentant l'image d'un dieu protecteur des troupeaux et, en particulier, celle du dieu Hermès. La longue dégénérescence par laquelle ce type se dépouille de tout caractère reli-

gieux pour ne plus figurer, sur les sarcophages et sur les peintures de l'époque romaine, que comme sujet idyllique et pastoral représentant un simple berger, un « bon pasteur païen », est parfaitement suivie par M. Veyries. C'est peut-être la meilleure partie de son travail, celle où il montre le mieux cette pénétration, cette patience d'esprit par laquelle l'archéologue véritable s'applique à suivre les lentes transformations de la pensée antique. Il n'a pas de peine à prouver ensuite que c'est dans ces compositions, devenues absolument étrangères à toute idée religieuse, pures de toute relation suspecte avec le culte des idoles, que la peinture chrétienne a pris le type du Bon Pasteur, en y ajoutant la profondeur de pensée et de sentiment qu'elle puisait dans la parabole évangélique.

Le style du mémoire de M. Veyries est abondant et facile. Il a toute la souplesse nécessaire pour rendre les nuances délicates et souvent complexes de l'idée quand elle a pris forme dans une œuvre d'art. L'auteur fait quelquefois des excursions un peu longues, mais presque toujours intéressantes, sur les frontières de son sujet. Néanmoins c'est un excellent début, qui nous promet, dès maintenant, un archéologue doué de qualités peu communes (1).

Sous le titre de : *Essai sur les Proxénies athéniennes*, M. Paul MONCEAUX a envoyé une étude très importante, au

(1) Nous n'avons pu rien changer aux termes de ce rapport, lu et adopté à la séance du 1^{er} décembre. La mort de M. Veyries, le 5, hélas ! a changé ces « promesses » et ces espérances si légitimes en amers regrets.

point de vue de l'histoire et particulièrement de la politique athénienne. Quelques savants avaient déjà signalé l'intérêt qui s'attache aux décrets dits de proxénie. Mais le seul ouvrage relatif à cette question était la thèse de M. Charles Tissot, aujourd'hui notre confrère, thèse dans laquelle il mettait en relief l'analogie des proxénies grecques avec les institutions consulaires modernes. Mais, à l'époque où M. Tissot a publié son travail, très remarqué, il n'avait à sa disposition qu'un nombre fort restreint de monuments épigraphiques relatifs aux proxènes. Il en connaissait 200 environ; on en possède aujourd'hui près de 1,500 : c'est ce qui a permis à M. Monceaux de reprendre la question et de l'étudier plus à fond dans toutes ses parties. Grâce à ces documents nouveaux, il a été amené à modifier, sur bien des points, les conclusions de son devancier.

La série des décrets athéniens de proxénie est la plus nombreuse et la plus variée; elle comprend près de 120 monuments de toute sorte, qui viennent contrôler et confirmer les textes des orateurs et des historiens. C'est ce qui a décidé M. Monceaux à commencer par l'étude des proxénies athéniennes.

Son mémoire est divisé en trois parties.

La première est consacrée aux proxènes magistrats à Athènes. L'auteur passe en revue et étudie ces textes et surtout ceux des scoliastes. De cette discussion il ressort qu'il faut admettre à Athènes, comme à Sparte, comme dans les cités crétoises et, probablement, comme dans beaucoup d'autres villes grecques, l'existence de cette institution des proxénies. Mais, si le fait peut être cons-

taté, les monuments nous manquent encore pour en étudier le jeu et l'histoire.

Dans la seconde partie, M. Monceaux s'occupe des proxènes athéniens ou représentants d'Athènes à l'étranger. Tout en reconnaissant qu'il y a quelque analogie entre ces proxènes et nos consuls, il montre que le principe des deux institutions diffère essentiellement, car il n'y avait pas de droit international et les cités grecques n'avaient pas de représentants officiels dans les autres villes. L'amour des voyages et le commerce ne tardèrent pas à mettre les États grecs en communication les uns avec les autres et les républiques accordèrent aux citoyens riches des régions les plus fréquentées des honneurs et des privilèges qui furent bientôt fort recherchés. De là naquit la proxénie : d'après quelques écrivains, l'origine en remonterait jusqu'à la guerre de Troie. A Athènes, elle apparaît au commencement du V^e siècle et elle fut, pendant les quatre suivants, un admirable instrument de propagande politique et commerciale.

M. Monceaux montre ensuite comment on était candidat à la proxénie. Il fallait être très riche pour subvenir aux frais qu'entraînait la dignité de proxène et pour jouir de tous les droits de citoyen dans la ville où l'on résidait.

Viennent ensuite les détails concernant les décrets et les stèles de proxénie. Les premiers conféraient la proxénie ; les secondes en constataient et en perpétuaient le souvenir. Les monuments épigraphiques fournissent des renseignements fort intéressants sur la procédure, la rédaction et l'exécution graphique des actes de proxénie.

L'original était toujours placé dans l'acropole.

La proxénie athénienne présente deux aspects différents : d'une part, les honneurs, les privilèges dont jouissaient les proxènes, leur condition juridique dans l'État ; d'autre part, leurs devoirs envers Athènes.

En terminant cette seconde partie, M. Monceaux examine l'usage politique que les Athéniens ont fait de la proxénie pour établir et maintenir leur prépondérance et étendre leur puissance commerciale.

La troisième partie est consacrée aux proxènes étrangers résidant dans l'Attique.

Viennent ensuite les proxènes des petits États, des alliés et des corporations à Athènes. L'auteur montre que la proxénie et le patronat étaient deux formes de l'hospitalité et il fait voir, en outre, comment, par suite de la conquête romaine, le patronat finit par absorber la proxénie dans la Grèce propre et dans l'Asie grecque.

Dans sa conclusion, M. Monceaux signale encore quelques faits nouveaux qui ressortent de cette intéressante étude dans laquelle les textes classiques sont savamment comparés aux documents épigraphiques et il termine par une liste des proxènes athéniens depuis 480 jusqu'au I^{er} siècle avant J.-C.

Bonne méthode, grande lecture, style clair, esprit sagace : telles sont les qualités qui se remarquent dans ce mémoire. Chaque fait, chaque résultat obtenu sont toujours appuyés sur les textes. L'auteur est parfaitement au courant des découvertes épigraphiques qui se font chaque jour sur le sol de la Grèce et il n'en laisse échapper aucune qui se rapporte à son sujet. Il y a dans ce travail de grandes

espérances pour l'avenir. Nous devons ajouter à cette appréciation le témoignage d'un de nos confrères auquel on ne saurait refuser une compétence particulière sur ce sujet : c'est M. Charles Tissot lui-même qui, après avoir pris connaissance du mémoire de M. Monceaux, déclare que s'il regrettait de n'avoir pas eu autrefois les 1,200 monuments nouveaux, il ne regrettait plus le travail supplémentaire qu'il projetait (1).

Nous ne devons pas oublier de mentionner un érudit, attaché à l'École d'Athènes comme il l'avait été précédemment à l'École de Rome, qui a conservé un souvenir reconnaissant de son passage. C'est M. Engel, qui, en poursuivant ses études de numismatique, a examiné plusieurs collections publiques et privées et réuni une nombreuse série de sceaux de plomb, sur lesquels il a préparé un travail.

Nous devons encore rappeler, en terminant, les travaux publiés dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, cet organe non seulement de nos jeunes missionnaires français, mais aussi des savants qui s'occupent, à Athènes, en France et à l'étranger, des études grecques, comme nos confrères Waddington, Perrot, Dareste, Tissot, Foucart, ce dernier surtout, qui, tout en dirigeant l'École par ses conseils, trace aux élèves de véritables modèles à suivre pour ce genre de travaux : sa collaboration au *Bulletin* est des plus actives, elle est surtout des plus précieuses pour eux. Aussi l'intérêt de ce recueil va-t-il croissant, et ne contribue-t-il pas peu à faire de notre École, déjà placée

(1) Lettre de Londres, daté du 2 septembre 1882.

si haut, cette année, par les travaux dont nous venons de rendre compte et qui rappellent ses plus beaux temps, un véritable centre d'activité scientifique, quoique ses études soient rigoureusement restreintes aux antiquités grecques (1).

(1) Parmi les anciens membres de l'École, il en est dont les travaux, envoyés au *Bulletin* depuis qu'ils ont cessé de faire partie de l'École, méritent d'être rappelés ici : telles sont les études importantes de MM. Olivier, Rayet, Homolle, Pottier, Amédée Hauvette-Besnault, Haussoullier, P. Girard, J. Martha, Collignon.

C'est par un caractère tout autre que se distingue l'École de Rome. Les travaux y sont moins circonscrits dans le domaine de l'histoire ancienne et de l'archéologie. Le séjour dans la ville des empereurs et des papes éveille naturellement un intérêt plus étendu et inspire des productions plus variées. Aussi le droit romain, le moyen âge et la paléographie y tiennent-ils presque une aussi grande place que l'antiquité classique.

Des six membres dont se composait l'École pendant l'année 1881-82, un, par une exception que justifient la nature et la longueur du travail qu'il avait entrepris, était de troisième année : M. Martin, sorti de l'École des hautes études. Deux sont en seconde année : MM. Faucou et Jullian ; trois en première : MM. Grandjean, Diehl et Charles Salomon. De ces six membres, la moitié seulement est sortie de l'École normale.

M. MARTIN nous a adressé un mémoire intitulé : *Du serment dans les traités et conventions chez les Grecs* (54 pages). L'auteur a pris pour point de départ l'ouvrage de notre confrère M. Egger, sur les *Traités publics chez les Grecs et chez les Romains* (Paris, 1866, in-8°) et il a développé, surtout d'après les documents épigraphiques, et avec une précision fort louable, ce sujet des serments, qui avait

été seulement esquissé dans le livre précité. Sa rédaction est d'un helléniste habitué à manier les textes et particulièrement les textes épigraphiques.

Le serment, ayant la valeur d'un échange de ratifications, il y avait lieu de signaler les inconvénients de ce procédé, inconvénients que nous laisse voir Démosthène dans le plaidoyer pour Ctésiphon, et dans le discours sur les prévarications de l'ambassade, Philippe échappant sans cesse, par d'habiles déplacements, à la formalité que l'ambassade athénienne est chargée de lui demander. On peut reprocher à l'auteur de s'être renfermé trop rigoureusement dans les limites d'une période qui n'excède guère l'archontat d'Euclide.

On aurait pu souhaiter aussi qu'il eût eu l'idée de rechercher à quelle date commence l'emploi du cachet et de la signature des ministres publics pour consacrer un traité de paix.

Au reste, on n'aurait qu'une bien faible idée du labour de M. Martin pendant l'année qui vient de finir, si l'on n'avait, pour s'en rendre compte, que cet envoi; il faut citer, en première ligne, le long et patient travail que lui avait conseillé d'entreprendre, lors de son passage en Italie, son regretté maître M. Graux (1), sur le célèbre manuscrit des scholies d'Aristophane, qui se trouve la *Classense* de Ravenne. La *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome* vient de le publier, et il forme un fascicule (n° 27) de xxviii et 223 pages. C'est l'œuvre d'un

(1) La première feuille de cette publication a été revue par M. Graux, quelques jours avant sa mort, dans les premiers jours de 1882.

paléographe très studieux et déjà expérimenté. Elle apporte un grand nombre de compléments et de corrections utiles aux précédentes éditions d'Aristophane et particulièrement à celle de Dübner (collection Didot, 1842). Un tel travail se recommande surtout à titre de collation exacte et vraiment critique du manuscrit qui est la principale source du recueil des scholies sur le grand comique grec. Il désigne M. Martin pour une édition définitive de ces scholies ; malheureusement il ne saurait satisfaire complètement notre curiosité sur la question d'origine des scholies, plusieurs des problèmes que soulève cette question ne pouvant être résolus que par de nouvelles collations de manuscrits (1). On voit que ces recherches ouvrent un champ assez large à nos jeunes philologues, parmi lesquels M. Martin prend, dès à présent, un rang des plus honorables.

Des travaux aussi sérieux et aussi importants n'ont pas suffi à satisfaire l'activité de M. Martin. Outre la préparation de sa thèse sur les *chevaliers à Athènes*, il a publié, dans les *Mélanges* de cette année, une étude sur une inscription grecque de 1228, curieuse pour la paléographie du moyen âge (2). On se rappelle que son travail sur l'in-

(1) Voyez la dissertation d'Otto Schneider, *De Veterum in Aristophanem Scholiarum fontibus*, Stralsund, 1838, in-8. Cf. l'ouvrage de C. Thiemann, *Colometriæ Aristophanæ quantum superest una cum reliquis scholiis in Aristophanem metricis*, Halle, 1869, in-8.

(2) Cette inscription avait déjà été publiée imparfaitement par Biagi, dans le livre très rare, et non dans le commerce, de Mustoxidi, sur les îles Ioniennes. Mais les précédents éditeurs n'avaient pas étudié ce monument au point de vue de la paléographie.

scription de Tauromenium, publié dans le même recueil, a donné lieu à un échange de lettres avec M. Comparetti.

M. FAUCON, membre de seconde année, sérieusement malade depuis un an, a néanmoins travaillé avec une rare énergie aux archives de la Vaticane, sur les registres de Boniface VIII. Il ne reste plus qu'un registre à étudier pour que le volume qui concerne ce pontife soit prêt. M. Grandjean, membre de première année, vient en aide à M. Faucon, pour cette époque si intéressante de l'histoire des papes (fin du XIII^e et commencement du XIV^e siècle). On se rappelle que cette œuvre considérable avait été commencée par la publication de M. Élie Berger sur Innocent IV, dont un volume in-4^o est imprimé. Malgré l'état de sa santé, M. Faucon a tenu à nous faire un envoi. Il avait remarqué, dans les registres de la chambre pontificale, conservés au Vatican, une collection d'inventaires faisant connaître l'état du trésor des papes à différentes époques du XIV^e. Ces inventaires sont remplis de renseignements précieux, d'abord et surtout pour l'histoire des arts, mais encore pour l'histoire littéraire. En effet, un des documents sur lesquels s'est portée l'attention de M. Faucon est un inventaire daté de 1369, sur lequel figurent environ deux mille volumes. On comprend l'intérêt que présente un tel catalogue, ne fût-ce que pour comparer la composition de la bibliothèque du Pape avec celle du Roi de France, à la même époque. Ce catalogue aura, pour nous, un avantage particulier : il permettra, selon toute apparence, de reconnaître, dans nos collections de la Bibliothèque nationale, un certain nombre de

livres qui faisaient partie de la collection des papes au XIV^e siècle.

L'autre membre de seconde année est M. CAMILLE JULLIAN, qui nous a adressé un mémoire sur la *Géographie politique de l'Italie sous la domination romaine, de l'an 272 avant notre ère jusqu'à 476 après*; mémoire très approfondi, très au courant de la science et qui fait le plus grand honneur à son auteur.

M. Jullian a eu cependant le tort de le diviser, d'une façon fort inégale, en deux chapitres, dont le premier ne traite que de ce qu'il appelle « les limites officielles » de l'Italie aux différentes époques, tandis que le second nous fait connaître l'origine, l'histoire et les variations des divisions administratives de la Péninsule pendant la même période.

Il n'y a jamais eu, sous la République, à proprement parler, de limites officielles précises, et c'est un temps perdu que de les chercher pour la Cisalpine. M. Mommsen a établi depuis longtemps (1) la vraie signification du mot *provincia*, qui n'exprimait d'abord que l'exercice du commandement militaire et judiciaire, en vertu de l'*imperium*, délégué, hors de la Ville, par le Sénat et le Peuple romain : il s'ensuit que ce terme n'avait, dans le principe, aucune valeur géographique.

Il est donc impossible d'assigner des limites aux territoires conquis, avant que les pouvoirs des chefs revêtus, eux aussi, de l'*imperium* dans des pays contigus, ne rendissent nécessaires la création de limites provinciales, pour

(1) *Die Rechtsfrage zwischen Cæsar und dem Senat*, Breslau, 1857.

déterminer l'étendue des gouvernements respectifs. Aussi bien tous les efforts tentés pour tracer la limite de la Cisalpine au nord et à l'est, pour la période qui précède la création des provinces de Rhétie, de Noricum et de Dalmatie, n'ont-ils jamais donné de résultats. Ceux de M. Jullian ne pouvaient avoir un meilleur succès. L'auteur s'appuie, pour établir ces frontières chimériques, sur les noms des tribus et la répartition, insaisissable, même avec les ouvrages de Grotefend (1) et de Kubitschek (2), des cités de l'Italie dans les trente-cinq tribus; il emprunte au tome V du *Corpus inscriptionum latinarum*, qu'il a beaucoup étudié et qu'il connaît comme un véritable épigraphiste, des indications précieuses pour établir, après M. Cagnat, les stations du *quarantième des Gaules* et de la douane de Rhétie et de Noricum; mais ces stations ne servent qu'à marquer la ligne conventionnelle où se percevait la taxe à une époque postérieure à la République, et ne regardent en rien les frontières politiques, car il s'en faut bien que cette ligne des douanes et ces répartitions des cités par tribus répondent aux limites provinciales dans le reste de l'*Orbis*. Enfin M. Jullian, pour appuyer son système de frontières italiennes, suppose l'existence d'un cordon de petites provinces équestres, continuant au nord et au nord-est, les *Alpes Maritimæ*, les *Alpes Cottix* et les *Alpes Pœninæ*. La hardiesse est grande, sans doute, de créer ainsi des provinces dont aucun texte, épigraphique

(1) *Imperium romanum tributim descriptum*, in-8, Hannover, 1863.

(2) *De Romanorum tribuum origine et propagatione*, in-8, Wien, 1882 (2 cartes).

ou autre, n'a fait mention (1). Nous croyons que le jeune géographe-épigraphiste fera bien de modifier et de réduire toute cette première partie de son mémoire; quelques pages d'introduction suffiraient, et son deuxième chapitre : *Histoire des divisions administratives de l'Italie sous l'Empire romain*, deviendrait alors tout l'ouvrage.

M. Jullian commence par expliquer le sens du terme *descriptio*, employé par Pline dans le fameux passage relatif à la division de l'Italie par Auguste « en onze régions » (III, vi-xxv, *alias* v-xxi), et il pense que le mot qui le traduirait le mieux serait « recensement », en y joignant l'idée de répartition; on ne saurait donc, selon lui, entendre les expressions de Pline, *descriptio Italiæ*, que d'une seule manière : Auguste fit le recensement des cités de l'Italie et les partagea en onze régions, en conformant, autant que possible, ce groupement aux territoires des anciens peuples de la Péninsule, comme le lui avait conseillé Mécène (*Dion Cassius*, LII, 22), et l'auteur regarde, comme certain qu'Auguste lui-même a consigné les résultats de ce recensement dans un écrit ou tableau géographique, que Pline avait sous les yeux (2). Il le dit, en quelque sorte, lui-

(1) Cette hypothèse semble admissible à l'auteur parce que deux inscriptions mentionnent la province des ALPES ATRECTIANÆ (Wilmans, 690 et 1266), qu'on ne sait où placer et dont il n'est pas fait mention ailleurs; il se demande, en conséquence, si l'on n'en découvrira pas quelques autres révélant l'existence de petites provinces, complétant ainsi le cordon défensif de l'Italie du nord; mais il ne prend pas garde que le nom *Atrectiana* est un surnom des Alpes Pennines. L'inscription 690 de Wilmans porte en effet : PROC . ALPIUM . ATRACTIANAR . ET . POENINAR.

(2) *Præfari necessarium est auctorem nos Divum Augustum secuturos descriptionemque ab eo factam totius Italiæ in regiones undecim (loc. cit.).*

même. Il s'agissait d'appuyer son dire sur un ensemble de preuves qui le rendit incontestable.

Quelques savants avaient pensé que la liste de Pline était tirée des *Commentarii* d'Agrippa, œuvre du conseiller d'Auguste, ainsi que le fameux *Orbis pictus* (1). Ce qui semblait donner quelque apparence de vérité à cette opinion, c'est que les *Commentarii* d'Agrippa sont cités par Pline jusqu'à trente-deux fois dans le cours de son ouvrage. Mais M. Jullian fait observer très judicieusement que trente citations, sur ces trente-deux, ont trait à des mesures de distance. D'autre part, Suétone nous apprend (*Aug.*, 101) qu'Auguste avait laissé trois *volumina* : 1° ses *Mandata de funere*; 2° ses *Res gestæ*, c'est-à-dire son testament politique bien connu par le monument d'Ancyre; 3° le *Breviarium totius imperii* comprenant un exposé de la situation de l'Empire, l'effectif des soldats sous les enseignes et leurs cantonnements, l'état des sommes dans l'*ærarium* et dans les trésors du prince, etc.

Expliquant alors le terme *breviarium*, M. Jullian démontre que ce mot signifie « résumé historique » et que le *Breviarium totius imperii* n'était autre chose que ce *libellus* apporté au Sénat, après la mort de l'empereur, par l'ordre de Tibère (*Tacite, Ann.*, I, 11); en effet, il contenait la même chose : *opes publicæ, quantum civium sociorumque in armis, quot classes, regna, provinciæ, tributa aut vecti-*

(1) Zumpt, *Commentationes epigr.*, I, 196. L'existence de ces *Commentarii* d'Agrippa est certaine : voyez Ritschl, *Rheinisches Mus.*, 1842, p. 481; Ch. Petersen, *Ibid.*, p. 161, 1853, p. 35; Mullenhoff, *Ueber die Weltkarte*, 1856; cf. l'*Hermès*, IX, p. 182; Philippi *De Tabula Peutingeriana*, Bonn, 1876, etc.

galia, etc. Cette analogie est confirmée par un passage très significatif de Josèphe (*Bell. Judaïc.* II, xvi, al. xxviii, 4), dans le discours qu'Agrippa adresse aux Juifs et que M. Friedländer (*Index lectionum æstivarum*, Königsberg, 1873) croit être simplement un résumé du *Breviarium Augusti*.

M. Jullian confirme donc une opinion, fort probable d'ailleurs, et qui n'est pas entièrement nouvelle, car, dans son mémoire sur les *Historiens d'Auguste*, notre confrère M. Egger, au chapitre où il traite des écrits posthumes de cet empereur, avait déjà signalé le *Breviarium* et le *Rationarium* comme identiques l'un à l'autre. Mais l'auteur du mémoire que nous avons examiné, dans une discussion très pleine et très serrée, établit, sur des preuves nouvelles et par des arguments péremptoires, que non seulement ces deux écrits ont le même objet, mais que le *Breviarium totius imperii ab Augusto factum* a, seul, fourni à Pline tout le fond de sa géographie et notamment le tableau des onze régions de l'Italie; tandis que les *Commentarii* d'Agrippa : 1° étaient un relevé des mesures de distance, et 2° comprenaient tous les éléments de l'*Orbis pictus*, achevé par Polla, sa sœur, et d'où est sortie la Table de Peutinger.

Nous avons insisté sur cette partie du mémoire, car ce n'est pas là seulement une explication ingénieuse; mais avoir prouvé, par le simple rapprochement des textes et par une argumentation plus forte et plus solide, qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent, que le tableau de l'*Orbis Romanus* qui figure en tête de l'*Histoire naturelle* a une attache officielle et, sauf quelques additions postérieures à l'an 14,

— très faciles d'ailleurs à reconnaître, — est bien l'œuvre d'Auguste : c'est là un résultat dont l'importance n'échappera à personne.

M. Jullian définit ensuite le terme *regio* auquel il attribue une valeur officielle et une précision qu'il n'a pas toujours eues (1).

Quant à l'étude géographique du groupement des cités dans les onze régions de l'Italie, elle est faite avec tant de soin qu'elle est presque nouvelle ; mais l'exactitude rigoureuse dans le tracé des limites paraîtra plus satisfaisante encore quand M. Jullian en aura dressé la carte. C'est le complément absolument nécessaire de son travail.

Après avoir parfaitement délimité les onze régions, reste à savoir dans quelle vue elles avaient été créées et à quel besoin elles répondaient. Dire que ces divisions d'Auguste se sont conformées aux anciennes répartitions ethnographiques de l'Italie et ont reproduit assez fidèlement les groupements politiques des peuples et des confédérations d'États qui existaient avant la conquête ; d'abord ce n'est pas exact et, en outre, la thèse contraire pourrait être soutenue également ; en tout cas, ce n'est nullement donner la raison d'être des onze régions.

M. Jullian dit bien que « la recherche du but que s'est proposé cet empereur sort du cadre de son étude ». Nous craignons qu'elle n'en sorte que parce qu'il ne peut lui donner une solution satisfaisante, il ne faudrait pas s'en

(1) Il ne distingue pas non plus avec assez d'attention le sens de *municipium* et de *colonia* qui s'appliquent au territoire de la *civitas*, du mot *oppidum* qui ne désigne jamais que la ville.

étonner d'ailleurs; mais, malgré cette réserve, il nous semble présenter lui-même la seule qui soit acceptable et même possible, dans l'état actuel de la science. Il remarque, en effet, après M. Mommsen (1), et après d'autres, que cette répartition des cités de l'Italie en régions a dû servir d'abord de cadres aux tableaux statistiques de la Péninsule : certaines indications, fournies par Pline lui-même (2) et par Phlégon de Tralles (3), ne prouvent-elles pas en effet que les dépouillements des registres du cens et du cadastre surtout (4) ont été groupés par régions? Aussi bien l'administration cadastrale devait-elle être la seule qui subsistât entre l'autorité municipale et le pouvoir central.

Il est donc naturel de penser que c'est en vue d'en faciliter les opérations qu'Auguste avait divisé l'Italie en onze régions. Ainsi M. Jullian a approché du but autant qu'il était possible.

On savait déjà que les régions une fois établies et délimitées, — et elles l'ont été dès l'origine avec une grande précision, — devinrent des cadres très favorables à l'établissement des services administratifs les plus variés, tels

(1) *Römische Feldmesser*, II, 190.

(2) VII, L (XLIX), 4.

(3) *Fragm.*, 25.

(4) C'était peut-être la grande opération du cadastre de l'*Orbis*, ἀπογραφὴ (Suidas), ἀπογράφεται πᾶσιν τὴν οἰκουμένην (Luc. II, 1), qui a été l'occasion de l'établissement des onze régions. Ce ne serait pas le cens ordinaire et cela expliquerait comment l'administration précaire que le service du cadastre universel avait dû exiger aurait laissé si peu de traces. Voy. *Æthicus*, Leyde, 1685, et le Mém. de M. d'Avezac, *Savants étrangers*, 1^{re} série, t. II, p. 276 et suiv.

que celui de la *vicesima hereditatium*, de la *vicesima libertatis*, des domaines impériaux, des *alimenta*, de la curatelle des routes, enfin des ressorts judiciaires des quatre *consulares* sous Hadrien, remplacés par les *juridici* de Marc-Aurèle.

Passant enfin à la dernière partie de cette importante étude, M. Jullian expose la création des districts provinciaux en Italie à la fin du III^e siècle; il fait connaître leurs changements depuis Dioclétien jusqu'en 476. On pourrait souhaiter que la période de transition du III^e siècle, c'est-à-dire depuis Sévère Alexandre jusqu'à la rédaction de la liste de Vérone (vers 297), eût été étudiée avec toute l'attention qu'elle mérite; on serait désireux, par exemple, de connaître comment les ressorts des *juridici* sont peu à peu devenus administratifs, d'exclusivement judiciaires qu'ils étaient au temps de Marc-Aurèle; on voudrait savoir, au juste, ce qu'étaient les *correcturæ*, qui apparaissent dans le cours du III^e siècle; ce qu'étaient surtout ces *correcturæ totius Italiae* des inscriptions de Suetrius Sabinus, et cet *ἐπανορθωτικῆς πάσης Ἰταλίας*, que M. de' Rossi a trouvé dans les Catacombes (1).

Outre ce mémoire considérable, M. Jullian a préparé les éléments d'un autre travail, sur un sujet très neuf, les *Protectores Augusti*, et a contribué aux *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École; il a donné dans ce recueil et ailleurs des articles d'une véritable valeur sur la géographie politique de l'Empire romain depuis le règne de Trajan jusqu'à celui de Dioclétien; et sur la Réforme provinciale attribuée à cet empereur.

(1) *Inscr. Regni Neapol.*, 2497. — De' Rossi, *Roma sotteranea*, II, p. 282.

M. CHARLES DIEHL, élève de première année, nous a adressé aussi un long mémoire qui semble presque faire suite à celui de M. Jullian : il traite, en effet, des *divisions provinciales et de l'administration de l'Italie byzantine, du V^e au VIII^e siècle*.

Composé avec méthode et écrit avec clarté, ce travail témoigne de recherches très longues et très consciencieuses. Il est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur montre l'élément militaire dominant l'élément civil dans les provinces grecques créées en Italie après la chute de l'empire des Ostrogoths ; il étudie l'origine des thèmes et des divisions nouvelles, substituées aux provinces romaines des IV^e et V^e siècles ; il y fait connaître également l'administration municipale et ce qu'étaient, pendant la première période, les fonctionnaires de l'ordre militaire et civil : le *duc* dans la province, le *tribun* dans la cité ; il touche à cette intéressante question du contrôle de l'Église et du rôle de l'exarque, représentant de l'Empereur dans la Péninsule ; il nous présente enfin le tableau des *marches* organisées pour la défense et celui des *thèmes de Sicile, de Lombardie, etc.*

Dans la seconde partie, M. Diehl expose la politique suivie par les empereurs byzantins jusqu'au traité de 801, date de l'abandon de l'Italie centrale et septentrionale. Pendant cette seconde période, l'influence grecque se fait sentir partout : les progrès de l'autorité des papes, celle des évêques et l'importance croissante des couvents en font l'intérêt principal.

Dans la troisième partie, M. Diehl recherche les causes qui laissèrent sans effet ce qu'il appelle « ces savantes

réformes administratives » et firent échouer « cette politique si ingénieusement dirigée », dit-il. Sans partager l'admiration de l'auteur pour le gouvernement byzantin dans la Péninsule, on reconnaît volontiers avec lui que les sentiments de la population, l'esprit d'indépendance des officiers grecs et surtout l'hostilité des papes ont largement contribué à cette décadence.

Plusieurs documents inédits figurent parmi les sources auxquelles M. Diehl a puisé ; mais on ne peut faire grand fond, à ce qu'il semble, sur le manuscrit qu'il cite en première ligne, car ce manuscrit (n° 5834 de la Vaticane), dû à l'évêque Jean-Pierre Feretti, est une histoire de Ravenne datant du XVI^e siècle et le manuscrit (xxxiii, 191) de la Barberine, qu'il cite au second rang, est une autre histoire de Ravenne du même auteur. Quant au manuscrit de la *Classense* (83, 16), il est plus moderne encore : c'est une histoire de l'exarchat, écrite au commencement de ce siècle-ci par l'abbé Savirani. Mais M. Diehl a travaillé sur d'autres documents qui, étant déjà connus, inspirent plus de confiance : ils lui ont fourni les éléments essentiels de son étude. Ces documents sont parfaitement étudiés par lui et il en a tiré très bon parti.

Malheureusement la portion de son mémoire où il entreprend la restitution géographique des provinces, la détermination de leurs limites, si changeantes, si insaisissables, aux diverses époques de l'exarchat, nous paraît peu susceptible d'être améliorée : la tâche était trop difficile, presque impossible même, dans l'état actuel de la science. L'auteur aurait assurément facilité la lecture de cette partie de son mémoire par le secours d'une ou de

plusieurs cartes ; mais le dressement de ces cartes lui aura paru irréalisable à lui-même. Comment tracer des limites entre deux pays que le texte nous montre séparés, le plus souvent, par des lignes de points d'interrogation ?

Pour ce qui regarde l'organisation intérieure et l'administration, c'est tout autre chose : grâce à ce travail, on se représente bien comment étaient administrés ces divers districts : nous voyons clair, dans la hiérarchie des fonctions, dans l'extension et même dans l'enchevêtrement apparent des pouvoirs ; ils sont distingués souvent avec finesse, comme nous l'avons remarqué pour le duché de Pentapole par rapport au duc de Rimini ; pour la Vénétie et la compétence de l'exarque de Ravenne. Ici les efforts de M. Diehl pour répandre un peu de lumière sur son sujet et pour rétablir un peu d'ordre dans ce chaos, n'ont pas été infructueux ; s'il règne dans cette organisation une certaine confusion, c'est qu'elle était réelle et qu'elle est de l'essence même du sujet. En somme, c'est un travail très méritant, très utile même, dans la partie qui était susceptible d'être éclaircie ; l'auteur a tout fait pour y parvenir et on peut dire qu'il y a réussi.

M. GRANDJEAN, de première année, a travaillé, aux archives de la Vaticane, pour dépouiller et résumer les registres de Benoît XI, ce pontife qui a liquidé, comme on sait, les grandes affaires engagées sous Boniface VIII. Le travail qui concerne ce dernier règne sera prêt très prochainement, et celui des registres de Benoît XI le sera à peu près dans le même temps. C'est la continuation de l'œuvre qui a été commencée pour le pontificat d'Innocent IV,

par M. Elie Berger. Ainsi, pour M. Grandjean, pour M. Martin et pour M. Faucon, comme nous l'avons dit plus haut, il s'en faut que les envois faits à l'Académie représentent le travail de l'année.

Dans son mémoire sur *Benoît XI*, M. Grandjean a prouvé qu'il était bien préparé à écrire l'histoire de ce pape. En même temps qu'il analysait les lettres du registre, il recueillait les témoignages des chroniqueurs ou des annalistes pour les combiner avec la correspondance officielle. C'est ainsi qu'il a éclairci plusieurs points, encore obscurs, du pontificat de Benoît XI. Ce qu'il a dit de l'administration financière de ce pape est fort instructif, quoiqu'il n'ait pu retrouver aucun registre de comptabilité. Les circonstances dans lesquelles il se rendit de Rome à Pérouse sont exposées en grand détail et les motifs du voyage sont déterminés avec beaucoup de vraisemblance. M. Grandjean a fait preuve de sagacité en discutant ce qui a été dit des causes de la mort de Benoît XI : il a démontré, non pas que ce pape n'avait pas été empoisonné, mais que rien n'autorisait à admettre qu'il l'eût été. Quant à la date de sa mort, il a donné d'excellentes raisons pour la rapporter au 7 juillet 1304, comme l'a écrit Bernard Gui.

Les lacunes et les légères erreurs qu'on pourrait signaler dans les dissertations de M. Grandjean s'expliquent par l'impossibilité où il a été de trouver à Rome certains ouvrages qu'il avait intérêt à consulter.

Les mêmes inconvénients rendent le séjour de Rome moins fructueux que ne l'espèrent d'abord ceux de nos jeunes missionnaires qui s'adonnent exclusivement aux études de philologie et de grammaire.

M. Charles SALOMON a envoyé un mémoire intitulé *Essai d'une grammaire historique de quelques verbes latins pendant les premiers siècles de Rome jusqu'à la mort de César*. « Ce mémoire, a dit un de nos confrères, dans le sein de la Commission, est un bon exemple de méthode. Si on le compare aux livres de l'ancienne école, on mesure le progrès que la philologie a fait depuis soixante ans, surtout dans cet ordre de recherches, grâce aux conquêtes de l'épigraphie. L'excellence même de la méthode suivie par l'auteur touche à un excès dont il faudra se défendre. Un détail aussi minutieux, si on l'étendait à toute la conjugaison latine, remplirait peut-être un volume de 1000 pages, où le profit réel de la science serait disproportionné avec l'abondance de l'érudition. M. Salomon a bien fait de se former la main par de tels travaux ; mais il devra éviter l'abus de son habileté même. » On pouvait souhaiter seulement que notre jeune agrégé des lettres eût choisi un sujet pour lequel Rome lui eût offert des ressources supérieures à celles qu'il trouvait ici.

Il ne faut pas oublier que c'est l'École de Rome qui publie les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* depuis le mois de mars 1881 et que ce recueil, intéressant et varié, contient des articles de membres anciens et nouveaux de la mission française, ainsi que des travaux de rédacteurs étrangers. Aussi l'École du palais Farnèse est-elle devenue, comme celle d'Athènes, un véritable centre scientifique. C'est un des plus actifs de Rome, où il y en a eu, où il y en a encore tant d'autres, pour les sciences historiques et archéologiques. L'initiative de cette heureuse fondation revient en entier à M. Geffroy, directeur de l'École. Elle

forme, pour la partie romaine, la suite et le complément des 28 fascicules de la *Bibliothèque d'Athènes et de Rome*, cet autre recueil, comprenant les années 1877-1882, dû, en partie, également à M. Geffroy, en partie à celui de nos confrères qui a déjà eu l'initiative de la création du *Bulletin de correspondance hellénique*.

En moins de trois mois, la mort a frappé deux membres de l'École : M. BILCO, le 10 septembre, près de Lamia, et M. VEYRIES, le 5 décembre, à Smyrne. Ces deux jeunes gens donnaient plus que des espérances, ainsi qu'on a pu s'en convaincre par le présent rapport. Nous avons déjà dit ce qu'il eût été permis d'attendre du premier. Quant au second, outre les qualités et surtout la rare distinction dont son mémoire de première année nous a donné le témoignage, nous rappellerons qu'à l'École normale, d'où il sortait, ses maîtres le plaçaient au premier rang pour les compositions françaises, et ses camarades se plaisaient à reconnaître en lui une fermeté d'esprit et une sûreté de goût qui lui donnaient une véritable influence et déjà une certaine autorité parmi ceux de son année : un sentiment littéraire, très fin et très élevé à la fois, a laissé, parmi tous, des regrets qui se mesurent aux belles espérances que faisait concevoir son solide et précoce talent.

